

were staffed. Of this number 60 incumbents (80%) were bilingual on taking up their duties. Imperative staffing was used in 9 of the latter positions. Personnel of the former Department of Industry, Trade and Commerce occupying bilingual positions providing personal and/or central services met at a 70% level the linguistic requirements of their positions. This latter factor explains the decline in the percentage rate of bilingual personnel offering personal and central services. The Department has, nevertheless, improved the linguistic quality of its bilingual establishment. The linguistic profile in the case of these employees, in their second official language is as follows:

- 29% at level C or possess an exemption
- 60.5% at level B
- 10.5% at level A

Compared to last year, there has been a percentage increase of 8% at the "C" level, and a decrease of 10% at level "A".

The Department has already composed a policy document including a chapter on language of work. Taking into consideration that this document has not been published as yet, no particular action has been taken concerning the use of both official languages in meetings. In the context of a global strategy in making employees aware of language of work guidelines, the Department, furthermore, will produce an information document to explain the mechanisms necessary concerning the use of both French and English as languages of work. The question of language use at meetings will be addressed equally in this document.

During the past year management was reminded of the policy relating to the language of communications between Headquarters and Regional Offices in Canada. Verification was carried out with respect to compliance with this policy.

In conclusion, it is necessary to add that the Department holds regular information sessions for rotational and non-rotational personnel. To inform employees of their rights and their responsibilities vis-à-vis the language of work the brochure published by Treasury Board has been distributed to all personnel, both in Canada and abroad. Following the publication of the revised policy on official languages, a précis will be prepared for all personnel to familiarize them with respect to the policies relating to their official languages rights and responsibilities.

dernier. Cette année, on a doté 80 postes bilingues comportant ce type de fonctions. De ce nombre, 60 titulaires c'est-à-dire 80% étaient bilingues à leur entrée en fonction. On a, en outre, utilisé la dotation impérative pour combler 9 de ces postes. Les employés de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce satisfaisaient à 70% aux exigences linguistiques de leur poste bilingue identifié comme tel pour la prestation de services personnels et (ou) centraux. Ce facteur explique la diminution de la capacité bilingue chez les employés offrant des services personnels et centraux. Le Ministère a, toutefois, amélioré la qualité linguistique de son effectif bilingue. Le profil de compétence linguistique dans la seconde langue officielle de ces employés est le suivant:

- 29% sont au niveau C ou ont une exemption
- 60,5% sont au niveau B
- 10,5% sont au niveau A

Comparativement à l'an dernier, on note une augmentation de 8% au niveau de compétence C et une diminution de 10% au niveau A.

Le Ministère a procédé à la rédaction d'un énoncé de politique en matière de langues officielles comportant un chapitre sur la langue de travail. Étant donné que ce document n'a pas été publié cette année, aucune intervention particulière n'a été faite concernant l'utilisation des langues officielles dans les réunions. Dans le contexte d'une stratégie globale de sensibilisation vis-à-vis la langue de travail, le Ministère élaborera, en outre, un document d'information pour expliquer les mécanismes nécessaires à l'utilisation du français et de l'anglais comme langues de travail. Le sujet de la langue utilisée dans les réunions sera également abordé dans ce document.

Au cours de la dernière année, une note a été envoyée à la gestion pour rappeler la politique en ce qui a trait à la langue de communication entre l'Administration centrale et les bureaux régionaux au Canada. Des activités de surveillance ont été menées à cet effet.

Pour compléter le tableau, il est nécessaire d'ajouter que le Ministère tient de façon régulière des séances d'information pour le personnel permutant et non permutant. Pour conscientiser davantage les employés du Ministère à leurs droits et obligations en matière de langue de travail, une brochure émise par le Conseil du Trésor a été distribuée à l'ensemble du personnel, tant au Canada qu'à l'étranger. Suite à la publication prochaine de la politique révisée sur les langues officielles, un abrégé sera préparé à l'intention des employés pour les familiariser avec les politiques relatives à leurs droits et obligations en matière de langues officielles.